

CONSEIL GENERAL

Législature 2016-2020 10^{ème} séance

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BLAISE DU JEUDI 26 AVRIL 2018 À LA SALLE DE GYMNASTIQUE DE VIGNER

Présidence : M. Olivier Thomann Secrétariat : Mme Helene Eberhard

Table des matières :

1.	Appel	Page	4
2.	Approbation des procès-verbaux des séances des 21 décembre 2017 et 18 janvier 2018	Page	4
3.	Nomination de deux membres du Conseil général en remplacement de Mme Roxanne Schumacher et M. Frédéric Delcambre (ENT), démissionnaires	Page	5
4.	Nomination d'un-e questeur en remplacement de Mme Roxanne Schumacher (ENT) démissionnaire	Page	5
5.	Nomination de deux membres de la Commission d'urbanisme en remplacement de M. Daniel-André Porret (PLR) et Mme Catherine Simonetta (ENT), démissionnaires	Pages	5–6
6.	Nomination d'un-e membre de la Commission de police du feu et de salubrité publique en remplacement de M. Frédéric Delcambre (ENT), démissionnaire	Page	6
7.	Nomination d'un-e membre de la Commission des Fourches en remplacement de M. Frédéric Delcambre (ENT), démissionnaire	Page	6
8.	Modification du règlement général de commune ; rapport à l'appui	Pages	6–11
9.	Demande de crédit supplémentaire de CHF 79'000.00 pour compléter le crédit budgétaire 2017 relatif à l'entretien du réseau d'eau de boisson ; rapport à l'appui	Pages	11–13
10.	Rapports annuels des représentants des différents syndicats intercommunaux	Pages	14–20
11.	Communications du Conseil communal	Pages	20–25
12.	 Motions et propositions : a) motion de Mme Shirley Hofmann Rossel sur la cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants b) motion de tous bords politiques pour une étude approfondie du développement et de l'amélioration de la sécurité des voies empruntées par les piétons dans les bouts de Spirit Plaise 	Page Pages	26 26–30
13.	les piétons dans les hauts de Saint-Blaise Interpellations et questions : a) Interpellation de M. Jean-Philippe Scalbert concernant les modalités de dépouillement des scrutins	Pages	30–36

Date	Statut	Commentaires
04.05.2018	Version provisoire pour approbation	

29.06.2018	Version définitive	Accepté au CG du 28.06.2018

Le Président

Mesdames, Messieurs,

Il est 20h05, veuillez prendre place. Je vous souhaite la bienvenue à cette 10ème séance extraordinaire pour la législature 2016 - 2020.

J'espère que vous avez toutes et tous passé un magnifique printemps et qu'un bel été nous attend.

La 10^{ème} séance extraordinaire de la législature 2016 - 2020 est ouverte.

Je remercie le public de sa présence et de l'intérêt qu'il porte à la vie politique de notre commune.

Le Président donne lecture des diverses lettres de démission au Conseil général de Mme Roxanne Schumacher ainsi que de MM. Damien Corti, Frédéric Delcambre et Pascal Iten.

Madame Roxanne Schumacher (ENT) dont je vous lis le contenu :

« Monsieur le Président.

Par la présente, je tiens à vous faire part de ma décision de démissionner de mon poste de Conseillère générale au sein du groupe de l'Entente.

Durant mon année passée dans l'organe législatif de notre commune, j'ai eu l'occasion d'apprendre beaucoup sur le fonctionnement de nos institutions et de rencontrer des personnes très intéressantes. Pour cela, je tiens à les remercier pour leur accueil et leur engagement.

Ma décision est motivée principalement par des engagements professionnels et personnels ne me permettant plus d'accomplir ma tâche à satisfaction.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente et vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures. »

Monsieur Damien Corti (PLR) dont je vous lis le contenu :

« Monsieur le Président, cher Olivier,

Je dois, avec beaucoup de regrets, me rendre à l'évidence que mes nouvelles activités professionnelles au sein de la Direction RTS/SSR ne sont plus compatibles avec l'agenda politique. Je puis vous assurer que ce n'est pas par manque d'intérêt mais bien par manque de temps. Mes absences sont trop nombreuses et Saint-Blaise mérite bien mieux que cela.

Je vous prie donc d'accepter ma démission avec effet immédiat, étant à nouveau absent pour la séance du 26 avril 2018.

Je remercie vivement le Conseil communal, les membres du Conseil général et mes collègues du PLR pour le travail accompli et la qualité des contacts. Je suis convaincu que notre commune est sur la bonne voie. »

Monsieur Frédéric Delcambre (ENT) dont je vous lis le contenu :

« Bonjour Monsieur le Président.

Je viens par la présente, vous donnez ma démission, au poste de Conseiller général, de la Commission de la police du feu ainsi que la Commission des Fourches, suite à mes nouvelles fonctions professionnelles qui ne sont pas compatible avec la vie politique ».

Ainsi que celle de Monsieur Pascal Iten (PLR) dont je vous lis le contenu :

« Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

La vie étant faite d'opportunités, ma compagne et moi avons décidé de déménager dans les hauteurs

Par conséquent, c'est avec un grand regret que je vous informe de ma démission du Conseil général de Saint-Blaise ainsi que de la Commission de la révision du règlement général de commune au 30 avril 2018.

L'expérience partagée au sein de ce Conseil, dans la Commission du règlement général ainsi que dans le PLR, bien que très courte, fût très enrichissante. Je tiens par ailleurs à remercier tous les Conseillers généraux de Saint-Blaise pour les moments partagés.

Je continuerai bien entendu à défendre les idées PLR dans ma vie future ».

Le Président prend acte de ces démissions et les remercie chaleureusement pour l'excellent travail qu'ils ont accompli au sein de cet hémicycle en tant que Conseillère et Conseillers généraux.

Le Président précise que deux motions valables ont été reçues. Il rappelle également que celles-ci doivent être déposées 17 jours avant une séance du Conseil général pour pouvoir être inscrites dans l'ordre du jour (selon art. 3.22 du Règlement de commune).

Une motion transmise par Mme Shirley Hofmann Rossel concernant « La cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants » dont je vous donne lecture :

« Je demande au Conseil communal d'étudier la possibilité d'améliorer la réception des nouveaux arrivants en entreprenant des démarches afin que les informations qui leur sont fournies soient traduites dans les langues les plus couramment parlées par ces derniers. En complément, je demande que la cérémonie d'accueil soit ouverte à tous les habitants de Saint-Blaise et que les sociétés locales, groupes sportifs, etc. soient encouragés à s'y présenter avec des stands ».

Le Président donne lecture de la 2ème motion qui concerne « Une étude approfondie du développement et de l'amélioration de la sécurité des voies empruntées par les piétons dans les hauts de Saint-Blaise » :

« Lors des séances publiques d'informations sur le projet des Chauderons, il est ressorti que des personnes s'inquiètent des effets possibles de la réalisation dudit projet sur le trafic piétonnier. Sans lien direct avec le projet, mais témoignant d'une réelle préoccupation, l'idée a même été émise de prolonger un trottoir sur la route cantonale qui mène de Saint-Blaise à Lignières.

Si des solutions sûres et adaptées ont été trouvées pour le chemin des Rochettes, d'autres chemins ou rues pourraient être concernés par la réalisation du projet. Via une motion, nous demandons une étude détaillée des possibilités d'amélioration de la sécurité des piétons empruntant les rues et chemins suivants:

- > Route de Lignières
- > Chemin des Carrières
- Chemin Chair-d'Âne
- > Chemin des Plaines
- > En Vuidegrange
- > Chemin des Chênes
- > Chemin du Pipolet »

Le Président précise que ces deux motions seront développées par leurs auteurs respectifs au point 12 de l'ordre du jour.

Il annonce également que le Conseil communal a reçu une interpellation valable de M. Jean-Philippe Scalbert concernant « Les modalités de dépouillement des scrutins ». Cette dernière sera développée par son auteur au point 13 de l'ordre du jour.

Il rappelle qu'une interpellation doit être annoncée par écrit, au Conseil communal, au moins 48 heures à l'avance selon l'art. 3.24 du Règlement de commune.

Une modification de l'art. 3 sera traitée au point 8 « Modification du Règlement de commune » de l'ordre du jour (art. 119 et 120).

Le Conseil général a été convoqué dans le délai réglementaire et il a reçu l'ordre du jour.

Y a-t-il des remarques ou d'autres propositions de modification à l'ordre du jour ?

Cela n'étant pas le cas, le **Président** considère que ce dernier est accepté.

1. Appel

Le Président passe la parole à Mme Helene Eberhard, secrétaire, qu'il remercie d'ores et déjà de son travail.

Présents : 33

Excusé-e-s: Mmes Cosandey Anne-Claude, Marti Ivana et MM. Clottu Olivier, De leso Michele, Iten

Pascal, Lugan Pierre, Pickert Vincent Frederick, Wuillemin Didier.

Le quorum de 21 est atteint, le Conseil général siège valablement. La majorité absolue est de 17 voix.

Le Président rappelle que toutes démissions, qu'elles soient d'une Commission ou du Conseil général, doivent être envoyées par écrit à M. Olivier Thomann, Président du Conseil général ou par e-mail à l'adresse : <u>olivier.thomann@nagra.com</u>. Il mentionne également que les absences au Conseil général peuvent également être annoncées à l'Administration communale, à M. Yves Ehret, <u>yves.ehret@ne.ch</u>.

2. Approbation des procès-verbaux des séances des 21 décembre 2017 et 18 janvier 2018

Procès-verbal du 21 décembre 2017 :

Le procès-verbal n'appelant pas de remarques, **le Président** passe au vote.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Procès-verbal du 18 janvier 2018 :

M. Marc Renaud (PS)

Monsieur le Président, Mesdames. Messieurs.

P. 16: merci de bien vouloir changer le mot « intervention » par « interruption » de séance.

Le procès-verbal n'appelant pas d'autre remarque, le Président passe au vote.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité

Le Président remercie Mme Nadia Cutro de son travail et prie les intervenants de lui transmettre leurs textes le plus tôt possible après la séance (adresse e-mail : nadia.cutro@ne.ch).

3. Nomination de deux membres du Conseil général en remplacement de Mme Roxanne Schumacher et M. Frédéric Delcambre (ENT), démissionnaires

Vu le résultat de l'élection du Conseil général du 23 octobre 2016, vu la loi sur les droits politiques du 17 octobre 1984:

Je souhaite la bienvenue à une Conseillère générale revenante, Mme Catherine Simonetta de l'Entente ainsi qu'à M. Ramadan NRECAJ de l'Entente également en remplacement de M. Frédéric Delcambre respectivement Mme Roxanne Schumacher, démissionnaires.

Nous leur souhaitons un plein succès dans leurs fonctions politiques au sein de cette hémicyle.

Je souhaiterais ici faire une remarque à titre personnel :

Avoir la fonction de Conseiller général est un honneur qui doit être respecté eu égard à la confiance accordée par les citoyennes et citoyens saint-blaisois. Le Conseil général n'est pas un « fitness » ou l'abonnement permet d'y venir et d'y partir quand on veut et à souhait. Dans ce sens, nommer une personne pour deux séances et s'en aller tient d'un manque de respect flagrant et le procédé est purement et simplement innaceptable. Le parti et la personne concernées s'y reconnaitront. A bon entendeur.

4. Nomination d'un-e questeur en remplacement de Mme Roxanne Schumacher (ENT), démissionnaire

M. Alain Marti (ENT)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous proposer M. Véronique Loosli.

Aucune autre proposition n'étant faite, Mme Véronique Loosli est nommée tacitement à ce poste. Le Président la remercie et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans ses nouvelles fonctions.

5. Nomination de deux membres de la Commission d'urbanisme en remplacement de M. Daniel-André Porret (PLR) et Mme Catherine Simonetta (ENT), démissionnaires

M. Charles Constantin (PLR)

Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous proposer la candidature de M. Jean-Michel Zweiacker.

Aucune autre proposition n'étant faite, M. Jean-Michel Zweiacker est nommé tacitement à ce poste. Le Président le remercie et lui souhaite beaucoup de plaisir au sein de cette commission.

Le Président donne la parole à l'Entente.

M. Alain Marti (ENT)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous proposer M. Jean-Philippe Scalbert.

Le Président donne la parole au PLR.

M. Charles Constantin (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le PLR a un sentiment mitigé par rapport à la proposition de candidat de l'Entente. Hier encore, le chef de groupe de l'Entente m'avait articulé le nom d'un autre candidat. Nous rappelons que les règles de fonctionnement d'une commission sont mentionnées dans l'ancien et le nouveau règlement communal. La quiétude semble être revenue dans la Commission de l'urbanisme. Il importe que les membres de cette Commission puissent continuer dans cet état d'esprit.

Aucune autre proposition n'étant faite, M. Jean-Philippe Scalbert est nommé tacitement à ce poste. **Le Président** le remercie et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans ses nouvelles fonctions.

6. Nomination d'un-e membre de la Commission de police du feu et de salubrité publique en remplacement de M. Frédéric Delcambre (ENT), démissionnaire

M. Alain Marti (ENT)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous proposer Mme Helene Eberhard.

Aucune autre proposition n'étant faite, Mme Helene Eberhard est nommée tacitement à ce poste. **Le Président** la remercie et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans ses nouvelles fonctions.

7. Nomination d'un-e membre de la Commission des Fourches en remplacement de M. Frédéric Delcambre (ENT), démissionnaire

M. Alain Marti (ENT)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

Nous avons le plaisir de vous proposer M. Lorenzo Zago.

Aucune autre proposition n'étant faite, M. Lorenzo Zago est élu à ce poste. Le Président le remercie et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans ses nouvelles fonctions.

8. Modification du règlement général de commune ; rapport à l'appui

Le Président :

Vous avez reçu devant vous, comme déjà annoncé au début de la séance, un document concernant la modification de 3 articles dont vous avez pu prendre connaissance.

Aucun membre du Conseil communal ne souhaitant prendre la parole, **le Président** ouvre la discussion d'entrée en matière.

Le Président donne la parole au PLR.

M. Sven Romanens (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe libéral-radical a décidé de soutenir à l'unanimité le projet de règlement communal et les modifications inhérentes. Ses membres profitent toutefois du présent rapport pour proposer au Conseil communal de publier les motions en entier afin de viser une compréhension et une transparence totale, n'estimant cependant pas nécessaire une modification formelle dudit règlement.

Suivant ainsi leurs différentes recommandations, le PLR tient à remercier les acteurs ayant participé à la réflexion pour leur travail de qualité.

M. Alain Marti (ENT)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

Le groupe de l'Entente a pris acte de la révision du Règlement de commune et remercie la Commission ad hoc pour le travail accompli.

Lors des séances de préparation, nous nous sommes interrogés en particulier à propos du nombre de Conseillers généraux et, au vu de l'actualité récente, de la pertinence et suffisance de l'art. 15 al. 2.

Concernant le nombre de Conseillers généraux, la position unanime de l'Entente est que le chiffre 31 correspondrait mieux à notre réalité communale. Concernant le problème d'avoir des conditions plus équitables pour un délai référendaire en période de vacances, nous reviendrons prochainement avec des propositions.

Cela dit, le groupe de l'Entente approuvera le texte de base du règlement.

M. Oliver Blanchoud (PS)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste s'est penché ce mardi 23 avril sur la modification du règlement de commune conduite par la commission temporaire ad hoc.

Pour en avoir pris connaissance et repris le rapport du conseil communal, le groupe socialiste en relève les points suivants.

Pour le point traité sous « Convocation ». La distribution électronique des documents suscite une discussion qui met en scène nos multiples et diverses façons de traiter l'information, les documents à recevoir sur l'écran ne suscitant pas toujours le même confort de lecture pour chacun. Le choix du type de réception de ces documents reste l'élément central indispensable du dispositif.

Un traitement des motions limitées dans le temps donnera probablement une crédibilité augmentée à cet outil

Les modifications sur les cas d'urgence qui touche les propositions sont reçues favorablement par le groupe. Nous voyons en ce texte un garde-fou à toute décision précipitée par de juste ou moins justes motifs.

L'introduction des motions populaires a suscité un long échange dont le principal souci est de voir cet outil démocratique utilisé par les citoyens sans qu'ils ne soient en finalité frustrés par l'utilisation qu'en ferait les politiques. Ce point devra être apprivoisé dans son fonctionnement et dans son esprit. Le texte cadre protège l'hémicycle du conseil général, en donnant une ouverture restreinte aux

motionnaires vu que leurs motions ne pourront pas être développées lors de leur présentation au conseil général et leur mise au vote.

De plus, la guestion de savoir si une motion populaire est amendable ou pas est également traitée. La loi d'organisation du grand conseil dans son article 249, rend la motion populaire inamendable. Nous pensons que pour l'heure ceci n'est pas à mettre à l'ordre du jour dans notre réalité. Nous aurons toutefois à rester attentifs que le texte des motionnaires ne soit pas trop altéré par les bonnes intentions du monde politique.

Élection de suppléant. Bien que dans le Bulcom nous lisions qu'un suppléant rejoint le conseil général, c'est en fait un viennent ensuite dont nous parlons et pour l'heure, la suppléance n'est pas envisagée.

La question de la fusion des Commissions des travaux publics et des services industriels nous a renvoyés à ce qui fut un des grands faits d'arme des TPSI réunis à Saint-Blaise soit son traitement d'alors de la station des Gourgillettes! Nous défendons également que, pour l'heure, ces commissions restent en place de façon différenciée.

Le groupe socialiste se ralliera à la commission temporaire pour la modification du Règlement général et acceptera nouveau règlement à l'unanimité.

Aucun autre membre du Conseil communal ne souhaitant prendre la parole, le Président passe la parole au PS.

Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

J'aimerais beaucoup remercier le Président de cette commission, M. Nicolas Bornand, qui a conduit d'une façon extrêmement efficace nos discussions, qui étaient parfois un peu dispersées. Il l'a fait avec beaucoup de sang-froid et de constance. Merci.

M. Charles Constantin (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames. Messieurs.

Une petite question de compréhension, si nous avons une proposition d'amendement, est-ce que cela se fait maintenant?

Réponse du Président :

Oui cela se fait maintenant. Nous les voterons directement lors de la lecture du fascicule.

M. Charles Constantin (PLR)

Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs,

À l'article 35, on traite de la suspension provisoire ou de la destitution d'un membre du Conseil communal avec effet sur ses différents mandats. On y mentionne le conseil d'établissement scolaire et tout syndicat intercommunal. Le groupe PLR s'est posé la question s'il fallait être aussi exhaustif. Il est des Conseils d'administration dans lesquels peuvent siéger des membres du Conseil communal.

Dès lors le groupe PLR propose de mentionner que la destitution concerne « les mandats en lien avec sa fonction de conseiller communal ».

Le Président ouvre la discussion d'entrée en matière.

Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)

Monsieur le Président, Mesdames. Messieurs.

Il est vrai que le texte en question est directement tiré de la « loi sur les communes », qui prévoit cette formulation. Selon le motif de destitution, nous pouvons souhaiter que tous les mandats, quels qu'ils soient, prennent fin.

Je ne sais pas s'il faut être plus restrictif ou, au contraire, plus exhaustif et dire « tous les mandats ». Formellement, je ne suis pas sûre que l'on ait une marge, au niveau communal. Je suis plutôt défavorable mais nous n'en avons pas parlé en groupe puisque nous n'avions pas pris connaissance de cet amendement avant la séance.

M. Charles Constantin (PLR)

Monsieur le Président. Mesdames. Messieurs.

Il serait intéressant d'avoir l'avis du Conseil communal. En séance de préparation, il y a eu un échange et il semblerait qu'il y avait une ouverture par rapport à ce changement. Nous n'allons pas faire du formalisme, lorsque je pense à la Ville de Neuchâtel, M. Olivier Arni était Président du Conseil d'administration de la navigation, il a dû démissionner et je pense que cela coulait de source qu'en démissionnant du Conseil communal, il démissionnait aussi du Conseil d'administration.

M. Claude Guinand (CC)

Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs,

Il est vrai qu'au niveau du PLR, lorsque l'on nous a présenté cet amendement, il nous manquait un petit bout parce que dans l'article, il n'est pas fait mention de sociétés anonymes telles qu'Eli10. Nous avons trouvé que cela était certainement un manquement à l'article et peut-être que le Service des communes n'avait pas pensé qu'il pouvait y avoir autre chose que des syndicats intercommunaux ou d'autres sociétés de ce type. Nous avons pensé que cela pouvait être une bonne idée de ne pas citer tous les syndicats ou sociétés mais l'on pourrait éventuellement rajouter « de tous mandats en relation avec les activités politiques du Conseil communal ».

Nous n'en avons pas discuté au Conseil communal mais cela serait une proposition qui pourrait compléter cet article et couvrirait l'entier des mandats d'un Conseiller communal en relation avec son rôle de Conseiller communal.

M. Lorenzo Zago (ENT)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je vais juste vous donner mon avis personnel, cela me paraitrait raisonnable. Si l'amendement est maintenu, je vote pour.

Mme Dominique Quiroga (ENT)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je m'excuse, je n'ai pas compris comment il serait formulé? C'est tous les mandats, si vous reformulez comme M. Guinand. J'aurais besoin, pour se prononcer, d'avoir une formulation claire et écrite.

M. Claude Guinand (CC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je proposerais juste 5 minutes d'interruption de séance afin que le PLR et le Conseil communal puissent se mettre d'accord sur un texte qui pourrait vous être proposé.

Le Président demande à reprendre la séance et donne la parole aux groupes.

M. Charles Constantin (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je rappelle la fameuse formule dont je vous lis l'article « La suspension provisoire ou la destitution d'un membre du Conseil communal entraîne la suspension provisoire ou la destitution de ses mandats en lien avec son rôle de conseiller communal ».

M. Marc Renaud (PS)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe PS acceptera cet amendement.

M. Alain Marti (ENT)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

L'Entente acceptera également cet amendement.

M. Alain Jeanneret (CC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le Conseil communal soutient également cet amendement.

Le Président passe au vote de l'amendement de cet article proposé par M. Charles Constantin (PLR).

L'amendement est accepté à l'unanimité.

Le Président demande si d'autre amendement existe.

M. Alain Jeanneret (CC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le Conseil communal souhaite un amendement de l'art. 22 qui semble ne pas pouvoir être rédigé en l'état, dans la partie 2.

Actuellement, le Conseil général est composé de 41 membres et le passage de 41 à 35 membres doit être réalisé par une autre opération car il faut accepter, dans un premier temps, le présent règlement avec ces modifications.

Nous devrions noter à l'art. 22 que le Conseil général est composé de 41 sièges mais ce nombre peut être réduit conformément à l'art. 18 du présent règlement.

Aucune autre intervention n'étant faite, le Président passe au vote de l'amendement.

L'amendement est accepté par 31 voix pour et 1 abstention.

M. Alain Jeanneret (CC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'aurais peut-être dû le dire dans la foulée, cela a comme conséguence que les articles 119 et 120 doivent aussi être adaptés, c'est-à-dire le nombre de commissaires pour la Commission des travaux publics et pour la Commission des services industriels remonte à 7. Ce n'est qu'en cas de modification du nombre de Conseillers généraux qu'il pourrait être réadapté.

Dans les 2 articles 119 et 120, il faudrait remettre le nombre de 7 en lieu et place de 5.

Le Président souhaite préciser que les amendements doivent être proposés par écrit au Président du Conseil général afin d'en faciliter la lecture et la compréhension. (art. 3.22 du Règlement de commune)

Aucun autre membre ne désirant s'exprimer Le Président passe à la lecture du règlement général de commune amendé et au vote.

Le Règlement de commune amendé est accepté à l'unanimité.

9. Demande de crédit supplémentaire de CHF 79'000.00 pour compléter le crédit budgétaire 2017 relatif à l'entretien du réseau d'eau de boisson ; rapport à l'appui

Aucun membre du Conseil communal ne souhaitant prendre la parole, le Président donne la parole au rapporteur de la Commission financière et de gestion.

M. Lorenzo Zago (ENT)

Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs,

Présidée par Nicolas Bornand, la Commission financière et de gestion s'est réunie le 16 avril 2018, en présence de tous ses membres, du Conseil communal in corpore et de l'administrateur communal.

La Commission a pris acte du rapport du Conseil communal et de quelques éclaircissements fournis par le Conseil communal.

La Commission financière et de gestion recommande à l'unanimité des membres, l'acceptation du crédit supplémentaire.

Le Président passe la parole au rapporteur de la Commission des services industriels.

M. Nicolas Droz (PS)

Monsieur le Président. Mesdames. Messieurs.

La Commission des services industriels de Saint-Blaise s'est réunie mardi 17 avril dernier afin d'examiner une demande de crédit supplémentaire de CHF 79'000.00 pour compléter le crédit budgétaire 2017 relatif à l'entretien du réseau d'eau de boisson.

La Commission a siégé en présence de M. Jacques Rivier, responsable du dicastère et de M. Thierry Schmidlin, chef d'exploitation.

Il paraît évident, au vu du rapport que nous avons reçu, qu'il faut accepter ce crédit supplémentaire. Au vu des grands chantiers en cours dans notre village, la Commission propose une augmentation du crédit cadre à CHF 90'000.00. Augmentation qui ne nous protégera peut-être pas d'une nouvelle demande de crédit supplémentaire.

Il est à noter que notre commune est proactive pour anticiper les « explosions » de fuites, grâce à des capteurs qui permettent tous les trois mois de mesurer les bruits du réseau, et de détecter ainsi les fuites avant qu'elles ne soient visibles en surface.

La Commission a accepté cette demande de crédit à l'unanimité des membres présents et recommande aux membres du Conseil général d'en faire autant.

Aucun autre membre de la Commission ne désirant s'exprimer et aucun membre du Conseil communal ne souhaitant prendre la parole, le Président ouvre la discussion de prise en considération.

M. Ludovic Kunzer (PLR)

Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance préparatoire du lundi 23 avril courant, le groupe PLR a examiné la demande de crédit supplémentaire de CHF 79'000.00 pour compléter le crédit budgétaire 2017 relatif à l'entretien du réseau d'eau de boisson.

Suite à la lecture du rapport de la Commission financière et de gestion ainsi que celui de la Commission des services industriels, suivi d'une discussion avec les Conseillers communaux présents, le groupe PLR a pris note des éléments suivants :

En 2017, les fuites ont été nettement plus importantes que les autres années et cela s'explique par :

- Le fait que notre réseau est encore composé de nombreux tuyaux en Eternit, plus fragiles que la fonte. Ces tuyaux sont très vieux et sont en cours de remplacement à travers la mise à niveau du PGEE.
- Le fait que nos routes soient énormément fréquentées par des véhicules lourds. Les différents travaux dans notre village impliquent un passage de camions important qui endommage nos conduites. À ce propos, le Conseil communal prévoit le remplacement de conduites en prenant en compte le calendrier des travaux pour, par exemple, éviter de changer une conduite qui sera sollicitée par un passage fréquent, mais à court terme, de camions.

De plus, pour évaluer notre réseau, un état des lieux a été demandé à l'entreprise Hildenbrand. Ils ont conclu que le réseau était en bon état. Ils ont aussi rappelé qu'en moyenne, une fuite de 20 à 25% dans le réseau se trouvait être dans la norme.

En ce qui concerne le centre du village, celui-ci est composé de vieux tuyaux également. Mais leur remplacement est imminent étant donné les travaux prochainement prévus à l'avenue de la Gare, à la Grand'Rue, puis lors des étapes suivantes.

Sur un aspect purement chiffre : afin de minimiser l'écart entre le budget et les comptes, les membres des services industriels ont proposé d'augmenter le crédit pour le budget 2019 à CHF 90'000.00. Le groupe PLR est également ouvert à l'idée, tout en sachant que ce montant pourra être dépassé à tout moment. Nous en avons fait l'expérience en 2017. Les dépassements de budget des années précédentes étaient dans le cadre des compétences financières du Conseil communal. En 2017, cela n'a pas suffi.

Finalement, dans la gestion des fuites d'eau, le Conseil communal doit parer au plus pressé. Il est clair que la fuite se règle en quelques jours, fort heureusement, mais l'ensemble du dossier plus de temps. Le Conseil général attend du Conseil communal qu'il exige des prestataires un envoi rapide des factures à l'administration communale. Cela permet au Conseil communal d'être plus proactif dans sa demande de crédit supplémentaire au Conseil général.

Le groupe PLR acceptera, à l'unanimité, l'arrêté et recommande aux membres du Conseil général d'en faire autant.

M. Alain Marti (ENT)

Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs,

L'Entente a pris acte de la demande de crédit supplémentaire. Si comme nous le comprenons, il s'agit d'un dépassement ponctuel et extraordinaire à cause de pannes et d'évènements imprévisibles, il n'y a pas de problème à assumer cela.

Par contre, nous serions un peu plus perplexes s'il s'agissait d'une augmentation permanente de 150% par rapport au montant qui a bien servi toutes ces années, comme cela serait envisagé dans le rapport du Conseil communal.

En effet, il ne semble y avoir aucun changement structurel dans ce réseau et une telle augmentation permanente ne serait donc pas justifiée.

Nous souhaitons donc que le Conseil communal soit très attentif à cette problématique.

Le groupe de l'Entente accepte l'entrée en matière.

Mme Natalia Orsetti (PS)

Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance de préparation de ce lundi, le groupe socialiste a étudié la demande de crédit de CHF 79'000.00 pour compléter le crédit budgétaire 2017 relatif à l'entretien du réseau d'eau de boisson.

Il nous a paru clair, au vu du rapport qui nous était soumis, d'où vient ce dépassement du crédit voté l'année passée. Des frais imprévisibles liés à l'entretien et la réparation du réseau d'eau de boisson sont compréhensibles.

Le groupe socialiste soutiendra à l'unanimité le crédit demandé.

La prise en considération n'étant pas combattue, le Président ouvre la discussion générale.

Aucune autre intervention n'étant faite, la discussion générale est close et le Président passe à la lecture de l'arrêté et au vote.

Le vote d'ensemble pour la demande de crédit de CHF 79'000.00 est acceptée à l'unanimité. 10. Rapports annuels des représentants des différents syndicats intercommunaux

Syndicat intercommunal de la Châtellenie de Thielle

Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)

Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs.

Notre Conseil général compte 4 délégués au Conseil intercommunal de ce syndicat, auxquels s'ajoutent M. Julien Noyer pour le conseil communal, et bien entendu M. Caryl Beljean au comité du syndicat. Cette richesse nous permet de prendre la parole à deux ce soir ; je présenterai tout d'abord quelques aspects généraux du syndicat puis M. Sébastien Marti développera le volet financier.

Ce syndicat a 2 singularités :

- 1. Il a d'une part 2 missions bien différentes : l'épuration des eaux usées et l'exploitation d'une déchetterie intercommunale :
- 2. Il regroupe d'autre part des communes neuchâteloises et bernoises ;

La législature a débuté par une visite de la station d'épuration, un monde bien complexe géré par une petite équipe – en tout 350% - qui assure de plus un service de piquet. Les métiers y sont multiples et vont de l'électricité à la mécanique en passant par la serrurerie, l'informatique, l'automatique, l'hydraulique, la pneumatique, l'électronique et bien entendu la biologie et la chimie.

Cette station d'épuration qui a été agrandie et modernisée en 2001 peut fonctionner encore 20 ans mais sera alors remplacée par une installation plus grande réunissant plus de communes. Jusque-là, sa taille est trop petite – moins de 40'000 personnes – pour traiter les micropolluants.

Si cette station d'épuration est la partie visible de l'épuration, les 15 STAP – stations de pompage – en sont la partie invisible. Elles nécessitent elles aussi attention et soins divers.

Passons maintenant à la déchetterie. C'est M. Razakarivony qui a pris la succession de M. Spring et la dirige. Les tonnages sont en diminution ces 2 dernières années, comme c'est le cas dans les autres déchetteries du canton. Il est vrai que le tri est plus strict et que certains déchets sont refusés. Comme vous le savez les changements intervenus début 2016 dans la gestion des plastiques ont provoqué pas mal de tensions à la déchetterie et même une agression. En 2017, les employés ont de ce fait suivi une formation dispensée par Securitas sur les comportements agressifs des clients.

Les jours d'ouverture ont été revus. Ainsi, la déchetterie est fermée le lundi et le personnel, ici aussi 350%, peut prendre 2 jours de congé consécutifs.

Des travaux assez conséquents seront effectués cette année à la déchetterie. M. Beljean nous en dira plus tout à l'heure.

Enfin, vos représentants au Conseil intercommunal ont déposé une motion en mai dernier proposant la création d'un comptoir de récupération pour des objets, comme cela se fait dans certaines déchetteries du canton. Le dépôt d'une motion n'est pas habituel dans un syndicat mais la démarche a été bien reçue par le conseil et la motion adoptée.

M. Sébastien Marti (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport est le volet financier 2017 du rapport annuel au Conseil Général du syndicat intercommunal pour l'assainissement des eaux de la Châtellenie de Thielle et environs.

La Commission financière du syndicat s'est réunie les 3 mai et le 24 octobre 2017. Pour rappel, notre village v est bien représenté. En effet, cette Commission est composée de 5 membres, dont sa Présidente Mme Paola Attinger-Carmagnola, ainsi que votre serviteur.

Voici un résumé chronologique des différents points abordés lors de ces séances :

1. Comptes 2016

Les comptes 2016 furent les derniers présentés avec la méthode de comptabilisation MCH1.

1.1. Comptes 2016 de la STEP :

L'année 2016 se termine avec un excédent de charges de CHF 2'444'506.00, inférieur aux CHF 2'678'500.00 budgétés.

Les charges du personnel ont notablement diminué à la suite du départ d'un collaborateur n'ayant pas été remplacé (il travaillait à 50% pour la STEP et 50% pour la déchetterie).

Il est également à relever la création d'un fond fédéral pour les eaux usées alimenté par une taxe de CHF 9.00 par habitant raccordé afin de subventionner des investissements futurs liés au traitement des micropolluants.

1.2. Comptes 2016 de la déchetterie :

L'excédent de charges de la déchetterie est de CHF 526'891.65, inférieur aux CHF 658'000.00 budgétés.

Les charges du personnel ont diminué pour la même raison que celle citée plus haut : le départ d'un collaborateur qui travaillait à 50% pour la déchetterie. Au niveau du personnel encore, des stagiaires ORP sont venus renforcer les 3.5 équivalents plein temps, ce qui a permis de diminuer les heures supplémentaires. Une formation spécifique a été donnée au personnel, à la suite d'une agression sur une employée.

La diminution générale des tonnages constatée (de 3367 à 2703 tonnes) a aussi un impact positif sur les coûts. Plusieurs raisons sont invoquées, en particulier les contrôles effectués par le personnel, les déchets déposés dans les écopoints communaux, etc.

Finalement, un nouveau compacteur acquis en 2014 a remplacé le premier qui est hors service depuis novembre 2016. Un seul compacteur est suffisant pour l'exploitation de la déchetterie.

Le coût par habitant de CHF 25.06 par habitant, hors taxe, selon les comptes 2016 est nettement inférieur aux CHF 33.34 budgétés.

2. Budget 2018

Au bilan, la dette du syndicat, à long terme dans son ensemble, passe de CHF 10'006'200.00 au 1^{er} janvier 2017 à CHF 8'649'700.00 au 1^{er} janvier 2018. Il est intéressant de noter que les intérêts pour l'année 2018 passent ainsi de CHF 289'000.00 à CHF 232'500.00. La baisse sur- proportionnelle des intérêts par rapport à celle de la dette est due à l'échéance de prêts anciens à taux moins favorables.

La valeur de l'investissement au 1er janvier 2018 se monte à CHF 3'726'085.83 pour la STEP et à CHF 1'748'844.77 pour la déchetterie. La valeur totale de l'investissement pour le syndicat est de CHF 5'474'930.60.

2.1. Budget Compte de Résultat 2018 - STEP

Le budget pour le compte de résultat 2018 présenté pour la STEP est en ligne avec celui de l'année précédente avec un excédent de charges de CHF 2'554'300.00 contre CHF 2'588'000.00 en 2017.

Pour le calcul de la part communale de la STEP de notre village en 2018, le nombre d'équivalenthabitant pris en compte est de 3'601 (les entreprises sont prises en compte), qui représentent une part de 14.87% du budget général. Après calcul assez complexe des répartitions hydrauliques et biologiques, la part du budget d'exploitation à charge de notre commune se monte à CHF 437'150.00 hors taxe ou CHF 470'810.55 avec TVA.

2.2. Budget Compte de Résultat 2018 - Déchetterie

Le budget de la déchetterie présente un excédent de charges de CHF 556'700.00, contre CHF 738'700.00 l'année précédente.

Les 3'231 habitants de Saint-Blaise sont pris en compte dans le calcul de la clé de répartition, ce qui implique que 15.36% du budget d'exploitation sera à la charge de notre commune (soit CHF 85'500.00 hors taxe, respectivement CHF 92'083.00 avec la TVA). Ramené au coût par habitant, cela représente CHF 26.47 hors taxe (ou CHF 28.51 TTC).

3. Autres points

3.1. Organe de révision des comptes

D'après le rapport du Comité de direction, la fiduciaire NéoCap, Claude Gaberel SA à Neuchâtel, effectue la révision des comptes du syndicat depuis 2014 à la satisfaction du Comité de direction. Il n'y a donc aucune raison de ne pas prolonger ce mandat pour les comptes 2017–2019.

3.2. Travaux d'aménagement des accès à la déchetterie intercommunale

Demande de crédit de CHF 105'000.00 pour les travaux d'aménagement des accès à la déchetterie intercommunale de Cornaux

Selon le Comité de direction, l'entrée de la déchetterie est un endroit dangereux du fait d'un trafic important de poids lourds et d'une limitation de vitesse à 60 km/h non modifiable. La proposition du Comité de direction de prolonger l'accès à la déchetterie de 50m pour permettre un stationnement sûr des véhicules en attente nous a paru raisonnable. Le loyer de CHF 600.00 par an pour la surface nécessaire est adéquate et les coûts d'investissement de CHF 105'000.00 sont largement justifiés. Un seul accident à cet endroit pourrait causer des dégâts bien plus élevés et même mettre en danger des vies.

4. Conclusion & Remerciements

En résumé, nous sommes globalement satisfaits de l'évolution financière positive du syndicat, qui a pour conséguence directe une baisse des coûts pour les citoyens de Saint-Blaise.

Pour terminer, nous tenons à remercier le Comité directeur, les chefs de station et le personnel pour le sérieux du travail accompli.

Syndicat intercommunal des Patinoires du Littoral neuchâtelois

M. Ludovic Kunzer (PLR)

Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs,

Pendant notre séance de préparation de ce lundi, il a été constaté que ce point permet aux membres des différents syndicats de faire un retour sur l'année écoulée. C'est donc avec plaisir que je vous partage quelques informations jugées importantes concernant ce syndicat.

En préambule, je précise que M. Jacques Rivier est le représentant du Conseil communal dans ce syndicat.

La gestion de la patinoire ainsi que les comptes sont maîtrisés. Lors des séances, les informations sont claires et transparentes. Je tiens à remercier toutes les personnes qui œuvrent sans relâche pour que l'ensemble des prestations soient assurées.

Voici les points discutés qui me semblent importants :

Pour commencer, l'amélioration du chauffage par l'installation d'un chauffage à distance a permis d'économiser au niveau de la consommation du gaz. Ceci non seulement théoriquement mais aussi dans la pratique.

Ensuite, un gros travail a été fait pour les différents soucis lié à l'exploitation du Café des Amis. Le coût de la location du restaurant n'était pas assumé par l'exploitant du restaurant. Après une bataille qui a usé un certain nombre de personnes, une direction a été prise. L'activité a été stoppée. Suite à cet arrêt, un gros travail a été réalisé pour trouver un gérant de qualité. Finalement, le Café des Amis va rouvrir ces portes le 1^{er} mai 2018. Ces nouveaux exploitants ont un dossier solide et nous nous réjouissons de collaborer avec eux.

De plus, le HC Uni, club de hockey de première lique, a eu quelques difficultés à payer les factures de location de la glace. Le comité directeur a instauré un certain nombre de règles pour limiter les retards de paiement. Pas toujours suivies, le combat a été rude. Finalement, un amoureux du club a liquidé la dette et l'état des comptes est revenu à la normale.

Pour conclure, l'exploitation de la patinoire est stable dans son ensemble. Le coût assumé par les communes ne varie que très peu et les prestations se sont légèrement améliorées. Comme dans beaucoup de situation dans le domaine public dans notre canton, les perspectives ne sont pas toujours réjouissantes, mais le hockey du littoral existe toujours et l'ensemble des personnes font en sorte que cela continue!

Syndicat intercommunal de l'Anneau d'athlétisme du Littoral neuchâtelois

M. Alain Marti (ENT)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Ayant une séance la semaine prochaine concernant le rapport des comptes, nous n'avons pas reçu de rapport. Nous en ferons lecture lors de la prochaine séance.

Syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel

Mme Shirley Hofmann Rossel (PS)

Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs,

Depuis mon dernier rapport sur le syndicat du Théâtre du Passage en 2014, le temps est passé. Johnny est mort ; pour la première fois, une femme a gagné la majorité du vote populaire aux États-Unis; le tunnel le plus long du monde, au Gothard, a vu le jour ; et les lunettes de réalité virtuelle sont à notre portée.

Le Théâtre du Passage, fondé en l'an 2000, a traversé tous ces évènements. Il demeure bien ancré dans le paysage culturel neuchâtelois et est devenu un incontournable de la scène artistique romande. Notre théâtre va bientôt fêter un grand anniversaire, celui de ses 20 ans !

Voici un résumé des activités de l'année 2017 ainsi que guelques chiffres :

La fusion entre les communes de Bevaix et Gorgier a eu lieu et la nouvelle commune de La Grande Béroche est devenue membre du syndicat. Une convention qui avait pour but de favoriser les conditions d'adhésion de la nouvelle commune au Syndicat intercommunal a été établie et a débouché sur son adoption à la dernière séance du syndicat. Une phase transitoire concernant les modalités financières durant deux exercices comptables (2018 et 2019) est à la base de cette convention et sera sans impact financier pour les autres communes membres.

Pour l'année civile 2017, le nombre de spectateurs durant la saison du Passage (hors locations) s'est élevé à 27'047.00, contre 24'588.00 en 2016. C'est un chiffre très réjouissant, qui se reflète également dans des recettes de billetterie proches des chiffres records, alors même que la programmation comportait certaines prises de risque. L'objectif budgétaire de CHF 850'000.00 pour les recettes de billetterie a été très largement dépassé (+ CHF 123'122.00).

Cet effet positif se répercute dans les comptes 2017 en général, qui terminent avec un bilan positif. Grâce à quelques subventions de plus, les comptes tenus avec professionnalisme et riqueur se clôturent avec un excédent de CHF 6'447.00 pour les communes membres par rapport au budget

Cet excédent sera donc divisé et retourné à chaque commune.

Notre commune a en outre pu bénéficier des prestations du Théâtre du Passage directement sur son sol ces dernières années avec la venue du Camion à histoires - un concept novateur d'un spectacle itinérant pour les jeunes enfants. Le camion s'était installé sur le sol saint-blaisois en 2015 déjà, puis en 2017 et sera de retour en 2019. Le Camion à histoires a accueilli 1'000 spectateurs à travers 40 représentations scolaires sur les communes du littoral.

De plus, le nombre d'élèves du Bas-Lac qui ont assisté aux représentations scolaires proposées par le théâtre est en remarquable augmentation :

en 2015: 129 en 2016: 146 en 2017 : 187

en 2018 : 159 (janvier- mai)

Le Passage a également proposé une multitude de prestations et collaborations impressionnantes en 2017:

Collaboration avec le département d'éducation musicale du Conservatoire et avec l'Orchestre des Jardins Musicaux. Avec la libraire Payot, la Haute école de musique site Neuchâtel, le Centre culturel neuchâtelois, le Théâtre populaire romand (TPR) et l'ABC, le Festival international de la marionnette, le NIFFF et La Lanterne Magique.

Le Passage a accueilli 75 personnes âgées, résidents d'institutions ou de foyers, membres de communautés étrangères ou d'associations diverses.

Des ateliers pour les personnes migrantes a permis au Passage de créer des liens avec des institutions sociales telles que L'AMAR et les centres pour requérants, de même qu'avec les Services cantonaux de la cohésion multiculturelle et des migrations.

Du côté de la formation, le Passage forme deux apprentis à la technique et un à l'entretien, ainsi que deux stagiaires MPC à l'administration, soit 5 postes à 100% sur un effectif total de 17,4 EPT.

Avec la Carte Culture de Caritas, les personnes en situation de précarité peuvent bénéficier d'un tarif last minute sur l'ensemble de la saison au Théâtre du Passage.

Ponctuellement, des places disponibles sur certaines représentations sont proposées à un tarif très avantageux ou comme invitations à l'Association pour la Défense des Chômeurs et à l'Espace solidarités. Le Passage a accordé la gratuité d'une salle dans le cadre d'une location en faveur d'un événement caritatif.

En 2017, c'est Pro Juventute Arc jurassien qui a bénéficié de la gratuité de la grande salle pour le tournage d'un clip de sensibilisation au cyberharcèlement. N'oublions pas le Pass'jeune, qui permet aux étudiants d'acquérir des billets au prix de CHF 10.00, en payant une modique cotisation de CHF 50.00 par année. Toutes les écoles des degrés obligatoires et post-obligatoires ainsi que les Hautes écoles du littoral se voient également régulièrement proposer des tarifs spéciaux pour les représentations publiques de la saison.

À l'initiative de la Croix-Rouge, le Passage propose même un service de baby-sitting gratuit à l'achat de deux billets pour un spectacle!

Qu'il s'agisse des créations en résidence comme Interstellar Riot, d'après H.G. Wells, par The Rambling Wheels, ou la Coupe du monde de Catch-Impro, d'Ainsi sont-ils!, d'après François Silvant, par Cuche et Barbezat, ou de Gardi Hutter, d'Orphée aux Enfers, de Jacques Offenbach, avec L'avant-scène opéra ou encore le Ballet classique de Saint Pétersbourg, le Théâtre du Passage ne cesse de nous faire voyager et rêver.

Depuis 17 ans, une fois seulement, le théâtre du Passage n'as pas réussi à respecter le budget. C'était en 2008, année de la crise financière. Malgré ce bon score l'équilibre reste toujours fragile et le soutien et la solidarité envers cette institution reste une chose essentielle pour notre canton, notre commune et pour le bien-être de nous tous.

Je cite son directeur Robert Bouvier qui lui cite Victor Hugo : « Une pièce de théâtre, c'est quelqu'un. C'est une voix qui parle, c'est un esprit qui éclaire, c'est une conscience qui avertit ». ...et Bouvier complète... « Ce quelqu'un, cela peut aussi être votre ami, un allié fidèle ».

Syndicat intercommunal de l'École Obligatoire régionale de Neuchâtel

Mme Natalia Orsetti (PS)

Monsieur le Président. Mesdames. Messieurs.

Neuchâtel, Hauterive, Saint-Blaise, La Tène, Cornaux, Cressier, Le Landeron, Lignières, Enges, Peseux, Corcelles-Cormondrèche et Valangin.

Dès la rentrée d'août 2012 et en conformité avec l'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (concordat HarmoS), le canton de Neuchâtel a réformé son système scolaire en régionalisant et en regroupant tous les degrés de l'école obligatoire par cercle scolaire.

L'éorén forme un seul cercle scolaire, subdivisé en 5 centres scolaires. Elle accueille les enfants de l'ensemble de la scolarité obligatoire, de la 1^{ère} à la 11^{ème} année selon HarmoS.

Le règlement du Syndicat institue :

- un Conseil intercommunal composé de 26 membres désignés par les communes du syndicat et élus pour 4 ans. Le Conseil intercommunal est l'autorité législative.
- un Comité scolaire constitué de 5 membres élus pour 4 ans par le Conseil intercommunal, et proposés par les autorités communales.

Le Conseil intercommunal (CI)

Le CI est l'organe législatif du syndicat. Il est composé de représentants de toutes les communes membres.

Il définit les orientations stratégiques générales et fonctionnelles de l'éorén, notamment en adoptant les règlements (principes unitaires, etc.) qui s'appliquent à l'ensemble du syndicat. Il exerce la surveillance sur le Comité scolaire et les autres organes et est compétent pour toutes les questions financières (budget, comptes). Il élit les membres du Comité scolaire et choisit l'organe de révision.

Le Comité scolaire (CS)

Le CS est l'organe exécutif du syndicat.

Il assure la bonne marche de l'éorén conformément au règlement du syndicat intercommunal. Il planifie à moyen et long termes les besoins du syndicat en fonction des effectifs d'élèves, du nombre de classes, des équipements et des bâtiments.

Deux commissions étaient créées au sein du Syndicat :

1) Commission des bâtiments qui évalue des projets liés à des locations des bâtiments, des installations sportives, des dédommagements communaux des bâtiments, de leurs entretiens et de l'investissement dans ce domaine.

Suit à la nouvelle directive du CE d'établir un nouveau modèle de santé scolaire,

2) Commission de santé scolaire était créée cette année qui réunit tous les partenaires, les politiques, l'administration scolaire, les médecins et les infirmiers.

Elle s'occupe de la prévention et de la promotion de santé.

La prévention : soins dentaires, vaccination, contrôle de la vue.

La promotion : hygiène de vie, alimentation, soleil, addiction, éducation à la santé sexuelle.

La gestion de l'éorén dépend beaucoup de la politique cantonale, mais je peux dire avec une certitude que le Comité scolaire dans toutes ses décisions, met les intérêts des élèves et des gens qui les entourent, les enseignants et d'autres partenaires en premier plan.

Le Président remercie les membres qui s'investissent dans les syndicats pour les rapports détaillés effectués.

11. Communications du Conseil communal

M. Julien Noyer (CC)

Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs,

Syndicat des sapeurs-pompiers volontaires

Nous avons eu une séance à la fin du mois de mars qui reprenait notamment les comptes 2017. Dans ces comptes, nous avions un budget initial d'environ CHF 7'400'000.00 et nous avons établi des comptes à environ CHF 7'100'000.00. Cela représente, pour la commune de Saint-Blaise, une part de CHF 205'000.00 budgétée qui redescend à CHF 195'000.00. Ceci n'est pas une économie, je regarde M. Guinand, c'est juste de l'argent qui n'est pas dépensé. Malheureusement, la raison principale de cette baisse est tout simplement due à un report des investissements et des achats de matériels, ce qui fait que cela n'est pas une économie.

A aussi été discutée lors de cette séance, la réorganisation de la protection de la population sur le littoral. Au sein du syndicat des sapeurs-pompiers volontaires, il a été constaté et discuté qu'un syndicat unique, qui regrouperait non seulement les sapeurs-pompiers volontaires et la protection incendie, mais également la protection civile et les ambulances, serait pertinent. Nous avons donc donné mandat au Comité exécutif de préparer un rapport à ce sujet et un autre mandat a été donné. notamment suite à une étude qui a été menée par une entreprise sur le coût engendré par différentes sortes de gouvernance de ce nouveau syndicat. Le mandat a été donné à la Ville de Neuchâtel qui pourrait reprendre la direction de ce syndicat sous la direction des communes.

Assermentation des agents de sécurité publique

Vous l'avez peut-être vu dans le Bulcom, nous avons assermenté tous les agents de sécurité publique de l'Entre-deux-Lacs. La raison principale de cela vient du fait que, si un cas d'urgence devait arriver sur la commune de Saint-Blaise ou sur une autre commune, nos agents de sécurité publique sont maintenant assermentés pour prendre des décisions ou des sanctions sur n'importe quelles communes de l'Entre-deux-Lacs. Nous ne parlons-là que de mesures d'urgence.

Au sein des communes d'Hauterive, La Tène et Saint-Blaise, c'était principalement dans le but d'un remplacement lors de vacances. Chaque commune n'ayant qu'un seul agent de sécurité publique, nous nous rendons vite compte que si la personne est absente, des mauvaises habitudes peuvent vite être prises au sein de la population. Cela permet aux agents de sécurité de passer d'une commune à l'autre.

Avec les communes de La Tène et d'Hauterive, nous avons décidé d'acheter un radar pédagogique, c'est un radar qui indique la vitesse avec un petit smiley, le but étant de diviser le coût par 3. Ces radars sont intéressants car ils peuvent fonctionner en mode « fantôme », cela veut dire qu'ils n'affichent rien, par contre cela permet d'effectuer des statistiques de la circulation. Chaque année, nous avons certains frais pour pouvoir réaliser ces statistiques, ce radar nous permettra d'effectuer cela.

Patrouilleurs scolaires

Je vous ai parlé, lors du dernier Conseil général, des patrouilleurs scolaires par rapport au chantier de Vigner. Ils étaient assurés par une entreprise de sécurité et je vous disais que nous allions voir s'il y avait des profils adéquats au sein du Guichet social. Ces profils ont été trouvés et engagés pendant 1 année, dans un premier temps et ensuite, cela pourrait être renouvelé.

Prévoyance sociale

Je vous avais aussi présenté la nouvelle structure du Service social de l'Entre-deux-Lacs. Cette nouvelle structure a été mise en place le 1er mars. Au niveau des discussions que l'on a au sein de la CdC Social, cette nouvelle structure interroge. Il est apprécié d'avoir fait ce pas, d'aller en avant afin de pouvoir bien dissocier le travail administratif et le travail des assistants sociaux.

M. Jacques Rivier (CC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Communauté des Eaux Neuchâteloise

En date du 8 mars 2016, votre autorité a accordé au Conseil communal un crédit de CHF 293'000.00 pour fournir l'eau d'appoint et de secours aux communes partenaires de la CEN (Communauté des Eaux Neuchâteloise) et l'extension du réseau pour les communes de la Tène et du Landeron.

Le 16 juin de la même année, le Conseil général de La Tène refusait le crédit engageant la commune dans cette extension. S'en est suivi de longs débats entre les communes restantes, la Ville de Neuchâtel et l'Etat de Neuchâtel pour la réalisation de ce projet, sans la commune de la Tène.

Le résultat de ces discussions a abouti à une nouvelle répartition des charges compte tenu du retrait des investissements prévus pour la commune de La Tène. Si les communes de Cornaux, de Cressier et du Landeron voient leur participation financière augmenter, celles d'Hauterive et de Saint-Blaise diminuent de quelques milliers de francs (CHF 15'000.00 pour Saint-Blaise)

Après acceptation des crédits complémentaires présentés au mois de juin prochain, les travaux pourront enfin débuter, ce d'autant plus que, par un courrier du 23 avril 2018, le Conseil d'Etat s'est engagé à une promesse de subvention de 40% sur le montant devisé à CHF 10'065'000.00 une fois que les crédits relatifs auront été acceptés.

Bâtiment nautique, point de situation :

La construction de la charpente est en cours et est attribuée à la société Tschäppät. Le bâtiment devrait être achevé pour fin juin, début juillet 2018.

Le délai de recours pour la démolition du bâtiment ICHTUS étant passé, la zone du chantier a été cancellée aujourd'hui même et les travaux de démolition débuteront le 2 mai. Un second container va être installé aux abords du chantier et le container actuel va être déplacé à ses côtés de manière que la société ICHTUS puisse avoir le meilleur accès possible à son matériel pendant la durée des travaux.

Le Conseil communal a reçu quatre candidats qui postulent pour le poste de direction de travaux. Ce mandat va pouvoir être confié à la mi-mai.

Un contrat de bail n'a pas encore été renégocié avec les sociétés qui occuperont le bâtiment.

M. Alain Jeanneret (CC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Collège de Vigner

Le chantier se déroule sans difficulté notoire, le gros des excavations est à présent terminé. Cela s'est effectué sans trop de problème malgré le nombre de camions ayant transité pour excaver en pleine masse. Les prochains grands transports seront constitués par le bétonnage des dalles et des murs.

Je rappelle que les soumissions pour l'aménagement du collège existant sont en cours d'élaboration, le projet se termine maintenant. Nous allons attendre avant le lancement de ces soumissions, cela ne sert à rien de les laisser durant l'été, sachant que les entreprises ne seront pas forcément sur le pied de guerre d'une part et, d'autre part il ne faut pas avoir une trop grande distance temporelle entre le lancement des offres et des adjudications. Nous serons à ce moment-là plus au clair sur le montant par rapport aux offres rentrées. Le devis est, pour le moment, bien tenu. D'ici la fin de l'année, nous aurons également les décomptes des travaux principaux que nous effectuons actuellement.

Le 8 juin à 11h00 aura lieu la pose de la 1ère pierre, Mme Monika Maire-Hefti, responsable de l'enseignement dans le canton nous fera l'honneur d'être présente. Nous inviterons les représentants de l'éorén, les voisins, les Conseillers généraux et les entreprises. Cela sera une cérémonie simple mais qui signifiera le début de ce travail important pour la commune.

Le bâtiment administratif

Le bâtiment administratif date de 1694. Il a fait l'objet de rénovations partielles, plus ou moins importantes, au cours de son existence. Il y a maintenant une nécessité de faire une rénovation un peu plus en profondeur, de manière à avoir des locaux plus fonctionnels, plus modernes et surtout, de regrouper l'ensemble des employés de l'administration et des services sociaux dans un seul bâtiment.

Un avant-projet est en cours, il arrive à son terme et nous espérons pouvoir faire une demande de crédit, à votre Autorité, dès la rentrée scolaire ou à l'automne.

La révision du plan d'aménagement local

Les communes du littoral et du reste du canton avancent à des rythmes différents, mais selon des procédures similaires adaptées à leurs situations. Pour Saint-Blaise, nous avons établi une feuille de route, qui est importante, et constitue les deux premières phases de la révision de ce PAL. Nous commençons maintenant la récolte des données existantes nécessaires pour la réflexion, aussi bien des données statistiques que l'on peut obtenir auprès du SAT, que des documents d'étude que nous avons déjà réalisés au cours des années et qui serviront de base pour la révision du PAL.

Nous produirons ensuite une vision d'aménagement, qu'est-ce que Saint-Blaise dans 10 ans, dans 20 ans ? Quels sont les grands objectifs ? Quels sont les points forts du territoire ? Où est-ce que nous voudrions mettre l'accent ? Et quelles sont les choses importantes à planifier d'ores et déjà, sur la base d'un diagnostic territorial.

Nous souhaitons, non pas exclure le Conseil général et la Commission ad hoc que nous avons annoncé vouloir nommer. Il nous a semblé bien d'avoir une première proposition à vous faire de manière à ce que, au début du mois de juin, le Conseil communal ait une opinion claire de ce qu'il pense être important avec ces connaissances.

Suite à cela, nous commencerons, avec la Commission de révision du plan d'aménagement local, à discuter de manière détaillée au sein d'un 1er atelier, des enjeux et stratégies d'urbanisation. C'est à ce moment que les échanges avec les représentants de la Commission pourront se faire. Un 2ème atelier est prévu à l'automne et si tout se passe bien, nous espérons la validation de la stratégie d'ensemble.

Il y aura encore une phase de présentation au Conseil général, peut-être deux, avec une séance spéciale qui pourra durer assez longtemps afin que le travail de la Commission, du Conseil communal, des spécialistes, puisse être présenté en détail au Conseil général.

Nous pourrons ensuite établir un cahier des charges pour la révision destinée à lancer un appel d'offres en mandats ouverts. Appel d'offres qui devrait déboucher, en janvier 2019, sur le choix d'un groupe de spécialistes pour le lancement de ce travail.

Certains points sont encore ouverts mais ils se préciseront dans l'étape que je viens de décrire. Dans quelles mesures faut-il avancer dans l'avant-projet que le SAT souhaite que nous produisions ? À quel moment cet avant-projet doit-il être présenté?

Il y aura 1 voire 2 séances obligatoires avec le SAT afin qu'ils puissent contrôler, approuver la démarche entreprise et nous indiquer si les choses ne sont pas, de leur point de vue, correctes.

Rencontre avec les citoyens

Nous avons mis en œuvre la mesure que nous nous étions proposés de faire dans le programme de législature afin d'améliorer le contact avec le public. Nous avons choisi, proposé, de faire une rencontre avec les citoyens de 16h00 à 18h00, chaque premier mardi du mois. Nous avons eu la

1ère rencontre au mois d'avril, la seconde se déroulera le 8 mai. Lors de la 1ère rencontre, un seul citoyen y a participé.

Nous ferons un tableau des discussions que nous avons eues et qui sera anonyme. Suite à cela, nous espérons avoir un tableau synthétique que nous présenterons aux Conseillers généraux.

N'hésitez pas à parler de cette séance autour de vous afin que cela puisse être utile aux citoyens qui souhaitent y participer.

M. Caryl Beljean (CC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Comme l'a indiqué Mme Paola Attinger-Carmagnola dans sa prise de parole sur le Syndicat intercommunal de la Châtellenie de Thielle, je prends la parole pour donner quelques informations sur la déchetterie.

La déchetterie intercommunale de Cornaux

Le Conseil de la déchetterie intercommunale de Cornaux a décidé d'introduire l'utilisation de cartes magnétiques afin de réguler l'accès à l'installation. Cette carte sera distribuée à tous l'Entre-deux-Lacs la dernière semaine du mois de mai.

En parallèle, le Conseil a décidé d'agrandir la déchetterie de Cornaux afin de fluidifier le trafic et de mieux le sécuriser. Une nouvelle route d'accès sera aménagée, le long de la route de la Ronde-Fin, afin d'éviter que des voitures soient en attente trop longtemps sur cet axe. Il est très fréquenté par les poids lourds et cela permettrait d'éviter un grave accident.

Les différents compartiments de la déchetterie seront agrandis et disposés de manière plus rationnelle. Pendant les travaux, qui sont prévus entre le 4 juin et la fin du mois d'août de cette année, la déchetterie de Cornaux sera entièrement fermée. Les usagers auront 2 possibilités pour amener leurs déchets. La 1ère, une déchetterie provisoire sur la commune de Cressier. Lors de l'envoi des cartes magnétiques, toutes les informations telles qu'un plan nous indiquant les endroits utiles, nous serons transmises.

Cette déchetterie provisoire à Cressier nous permettra le dépôt des déchets suivants, le verre, le pet, le papier, le carton, le fer blanc, la petite ferraille, les capsules Nespresso et les habits.

Une 2ème possibilité, à la déchetterie de Plaines Roches à Neuchâtel où tous les déchets seront acceptés, au même titre que ce que l'on fait aujourd'hui à la déchetterie de Cornaux. Les résidents de l'Entre-deux-Lacs pourront accéder à la déchetterie de Plaines Roches avec les cartes qui vous seront envoyées à la fin du mois de mai.

Travaux au centre du village

Nous avons l'impression que plus rien ne se passe mais c'est une phase où nous ne voyons pas grand-chose, c'est la phase de soumission. Le Conseil communal a validé tout le projet et nous l'avons mis sur le Simap afin que les entreprises puissent postuler à la réalisation de ce chantier. Le délai est fixé au 14 mai.

Nous procéderons ensuite à l'ouverture des offres, ce qui nous permettra de connaitre l'entreprise qui travaillera sur ce chantier. Cette entreprise devra ensuite nous proposer un calendrier qui nous permettra d'aller informer les riverains et les commerçants. Nous effectuerons une séance publique où nous inviterons toutes les personnes concernées par l'ensemble du chantier afin que chacun puisse se l'approprier et puisse poser toutes les questions qu'il pourrait avoir à ce moment-là du chantier.

Une information aura trait au stationnement, aux accès pour les habitants et les commerçants. Les travaux au centre du village ne sont pas anodins pour les commerces, nous savons que la fréquentation diminue quelque peu et nous essayerons de limiter au mieux cet état de fait.

Nous vous informerons également sur la nature des travaux ainsi que le calendrier et le déroulement des différentes phases.

Une 1ère présentation avait déjà eu lieu avec le Président de l'association des commerçants, avec la crèche, avec la directrice de la pharmacie ainsi qu'avec la Commission du 3Février afin de les informer sur les premiers éléments que nous avions à notre connaissance.

M. Claude Guinand (CC)

Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs,

Rénovation du Temple

La rénovation du Temple, tant intérieure qu'extérieure, devrait intervenir d'ici 2 ans ; le projet commence à être lancé. Le temple est propriété des communes d'Hauterive et Saint-Blaise, raison pour laquelle les deux communes sont impliquées dans ce projet.

Une prochaine réunion doit avoir lieu avec le bureau d'architecture que nous avons désigné et qui nous accompagnera notamment dans la 1ère phase puisque nous serons vraisemblablement soumis aux marchés publics.

Cimetière de Saint-Blaise

Propriété des 3 communes de la paroisse (Hauterive, Saint-Blaise et La Tène). Une motion avait été déposée à la commune d'Hauterive, qui avait été acceptée, afin d'améliorer le jardin du souvenir. Dans le cadre de la paroisse politique, nous avons décidé de travailler ce dossier. Trois représentants de ces communes ont été désignés, dont je fais partie, pour essayer de mieux arranger cet endroit de recueillement puisque c'est un lieu qui est de plus en plus utilisé par les familles.

L'offre vélo libre-service

Pour celles et ceux qui lisent le Bulcom, vous aurez vu que l'action du vélo libre-service est repartie. Les habitants de Saint-Blaise peuvent se présenter à la commune et y conclure un abonnement à CHF 30.00 au lieu de CHF 60.00 pour les 50 premiers annoncés. Un abonnement offre la possibilité de libérer jusqu'à 5 vélos.

Le Conseil communal avait également l'intention d'acquérir quelques vélos électriques mais l'exploitation pose problème. Cela se fait à Neuchâtelroule mais ils ont la chance de disposer d'un endroit vers l'hôtel Beau-Lac qui peut réceptionner les vélos jusqu'à 21h30, ce qui n'est naturellement pas possible à Saint-Blaise. Nous sommes en train de nous pencher sur ce problème, avec d'autres communes, pour trouver une éventuelle possibilité afin d'offrir ce service aux habitants de la commune de Saint-Blaise également.

L'abri vélos

Enfin, nous y arrivons, il sera construit cette année. Les premières soumissions sont arrivées et les suivantes devraient arriver dans les 15 prochains jours en fonction de la disponibilité des entreprises qui devraient construire cet abri vélos et il devrait, je l'espère, être construit avant le début de l'été.

Tout arrive à la commune de Saint-Blaise et nous pourrons donc bénéficier d'un abri de 40 places à côté de la gare BLS.

Le Président remercie le Conseil général de leurs interventions.

12. Motions et propositions

12.1 Motion de Mme Shirley Hofmann Rossel sur la cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants

Le Président redonne lecture de la motion :

Je demande au Conseil communal d'étudier la possibilité d'améliorer la réception des nouveaux arrivants en entreprenant des démarches afin que les informations qui leur sont fournies soient traduites dans les langues les plus couramment parlées par ces derniers. En complément, je demande que la cérémonie d'accueil soit ouverte à tous les habitants de Saint-Blaise et que les sociétés locales, groupes sportifs, etc. soient encouragés à s'y présenter avec des stands.

Mme Shirley Hofmann Rossel (PS)

Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs,

La motion sur la cérémonie d'accueil des nouveaux habitants est le fruit d'un travail effectué pendant une année avec quelques citoyennes de notre village actives dans le bénévolat et le travail avec plusieurs nouveaux habitants

Je leur ai prêté une oreille attentive lors du café citoyen organisé par le PS au printemps de l'année dernière.

L'objet de cette motion était de faciliter l'intégration des nouveaux habitants en rendant certaines informations concernant la vie quotidienne plus accessibles ainsi que les aider à créer des réseaux plus facilement au sein du village. Nous avons organisé nos propositions en deux catégories, celles qui relèvent de la compétence du Conseil communal et celles qui seront plus efficaces si initiées par des actions citoyennes.

Après consultation avec des représentants de groupes politiques, la motion semble trop complexe à mettre en place dans sa présente forme et ne récoltera pas l'approbation d'une majorité au Conseil général.

Je propose donc de la retirer pour laisser du temps à plus de réflexion et plus de dialogue avec des acteurs directement concernés par notre motion à savoir le Commission 3Février et les sociétés locales.

Je remercie les groupes politiques ainsi que le Conseil communal d'avoir pris le temps de débattre sur ce sujet qui me tient toujours à cœur.

Le Président redonne lecture de la 2^{ème} motion qui concerne « Une étude approfondie du développement et de l'amélioration de la sécurité des voies empruntées par les piétons dans les hauts de Saint-Blaise » :

12.2 Motion de tous bords politiques pour une étude approfondie du développement et de l'amélioration de la sécurité des voies empruntées par les piétons dans les hauts de Saint-Blaise.

M. Laurent Crelier (PLR)

Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs,

Lors des séances publiques d'informations sur le projet des Chauderons, il est ressorti que des personnes s'inquiètent des effets possibles de la réalisation dudit projet sur le trafic piétonnier.

Sans lien direct avec le projet, mais témoignant d'une réelle préoccupation, l'idée a même été émise de prolonger un trottoir sur la route cantonale qui mène de Saint-Blaise à Lignières. Si des solutions sûres et adaptées ont été trouvées pour le chemin des Rochettes, d'autres chemins ou rues pourraient être concernés par la réalisation du projet. Via une motion, nous demandons une étude détaillée des possibilités d'amélioration de la sécurité des piétons empruntant les rues et chemins suivants :

- o Route de Lignières
- Chemin des Carrières
- o Chemin Chair-d'Ane
- o Chemin des Plaines
- o En Vuidegrange
- Chemin des Chênes
- Chemin du Pipolet

Le Président donne la parole à un des cosignataires pour son développement.

M. Laurent Crelier (PLR)

Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance de préparation du 23 avril dernier, le groupe PLR a salué la motion présentée ce soir pour plusieurs motifs. D'abord, en lien avec le développement espéré des Chauderons.

Ce projet représente un développement bienvenu pour le village. Ce développement doit, à nos yeux, profiter à tout le monde. D'autre part, pour le PLR, les solutions trouvées pour le chemin des Rochettes doivent également faire l'objet d'études pour d'autres chemins, directement impactés ou non par le projet. Enfin, et c'est le 3ème motif du soutien du PLR à cette motion, les habitants des rues en question se sont manifestés il y a longtemps déjà afin d'améliorer la sécurité de leurs déplacements pédestres le long des rues du haut de notre village. L'occasion nous est donnée aujourd'hui, de profiter des améliorations urbanistiques prévues à proximité de ces accès sensibles pour proposer ces études par rue, il convient de la saisir.

La vitesse des usagers de la route doit être ralentie et mesurée sur les rues de la Maigroge, Daniel-Dardel et la route de Lignières, ceci par principe de précaution. L'idée d'un trottoir notamment le long de la route de Lignières répond particulièrement à ce principe et il est réellement temps que nous nous saisissions concrètement de cette question.

Le développement du village est une préoccupation importante pour le groupe PLR et la sécurité en fait partie intégrante. C'est donc à la majorité que cette motion sera soutenue par le groupe PLR.

M. Marc Renaud (PS)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Dans les hauts de Saint-Blaise, le besoin d'améliorer la sécurité des piétons est flagrant. Combien de fois a-t-on entendu par exemple que la route de Lignières était dangereuse et qu'il faudrait y faire un vrai trottoir?

Aujourd'hui, cette motion demande entre autre au Conseil communal de remédier à cette situation dangereuse. Oui, la route de Lignières est cantonale et sa largeur pose problème pour y implanter un trottoir digne de ce nom mais nous sommes sûrs que l'Exécutif saura faire preuve de créativité et de persistance pour que la situation soit effectivement perfectionnée.

Il y a quelques années l'Association des parents de Saint-Blaise avait rédigé une étude des points critiques sur le chemin des écoliers. Certains points noirs ont déjà été améliorés tel que le feu de Maigroge. Mais il y a encore à faire.

Les largeurs limitées des chaussées et les murs de vigne ne doivent pas empêcher que des solutions soient trouvées!

Le groupe socialiste n'a donc pas tergiversé longtemps avant de se décider pour un soutien unanime à cette motion.

M. Lorenzo Zago (ENT)

Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs,

J'interviens à titre personnel, je peux rapporter que la motion a été discutée au sein du groupe de l'Entente et nous sommes d'accord d'inviter le Conseil communal à étudier ces aspects importants.

Nous remarquons également que ces aspects sont aussi mentionnés dans le plan de législature.

J'invite le Conseil communal, dans l'esprit de la motion, de ne pas se limiter au haut de Saint-Blaise. Il y a aussi des problèmes dans le bas, par exemple, où j'habite à la rue de la Châtellenie, avec l'accès à la boucherie. J'ai d'ailleurs remarqué qu'une solution provisoire a été mise en place, elle est problématique et donne un certain problème de sécurité pour les piétons qui se promènent le long de la rue entre la Rue du Tilleul et la boulangerie. C'est un lieu très fréquenté où les voitures se croisent, parfois assez vite, il y a aussi des camions puisque l'on est en pleine zone urbaine. Lorsque les voitures se croisent, il n'y a pas de place pour le piéton, le pauvre piéton doit s'écraser contre le mur. Je le vois depuis mon balcon, je le vis sur ma peau en quelque sorte.

Peut-être que le problème se situe au niveau du plan de circulation. Je rappelle qu'il était aussi prévu dans le plan de législature du Conseil communal et en rapport à la révision du plan d'aménagement.

Il y a plein de choses à faire et moi, en tout cas, j'approuve cette motion.

M. Jean-Philippe Scalbert (ENT)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je fais simplement un petit complément à mon collègue Lorenzo, il est évident que cette étude devrait faire partie de ce plan de circulation et de stationnement qui est prévu dans le plan de législature et à cette occasion, je souhaiterais poser la question à M. Jeanneret :

Où en est ce plan de circulation ? Est-ce qu'il sera intégré dans le plan d'aménagement local ? Quelles sont les intentions à court terme, du Conseil communal, à ce propos ?

M. Caryl Beljean (CC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Par rapport à cette motion, le Conseil communal est bien conscient qu'il faut protéger les personnes les plus vulnérables, à savoir les piétons, les cyclistes et les enfants qui se rendent à l'école. On parle de nouveaux quartiers donc nous avons de nouveaux piétons et de nouveaux automobilistes.

Certaines actions ont déjà été entreprises, certaines actions le seront plus tard. Dans celles déjà entreprises dans le haut du village, nous pouvons noter l'éclairage de la route de Lignières jusqu'à l'embranchement du chemin des Rochettes, deux candélabres ont été installés l'année dernière.

À cette même place, l'axe de la route cantonale a été déplacé vers le sud de manière à dégager l'accès sur la route cantonale depuis le chemin des Rochettes. La pose d'un trottoir implique des contacts fréquents avec le Service des ponts et chaussées, ces contacts ont été entrepris mais ne sont pas terminés. Simplement, sous un trottoir, il y a beaucoup de conduites et en ce qui concerne cet endroit, il y a une conduite du PG pour l'évacuation des eaux usées du haut du village. Il est clair qu'un trottoir a déjà été évoqué, nous y avons déjà pensé, regardé s'il était possible de le faire. À certains endroits cela ne pose pas de soucis, à d'autres M. Renaud l'a relevé, la route est très étroite et le Service des ponts et chaussées est assez exigent par rapport aux normes à respecter, tant en largeur de trottoir, qu'en largeur de route.

Ensuite, par rapport à la vitesse des véhicules à certains endroits du village, nous avons posé un ralentisseur au chemin des Carrières, avant le cédez de passage et avant le chemin piétonnier. C'est une des possibilités qui existent, nous nous rendons compte quelles sont efficaces donc nous étudierons l'ensemble du haut du village. M. Zago a raison, il ne faut pas se cantonner uniquement au haut du village. Un plan de circulation et un plan de stationnement sont à l'étude, nous avons lancé les offres afin de savoir quelles seraient les entreprises qui allaient les réaliser. Nous avons reçu ces offres et nous allons rencontrer l'entreprise la plus adaptée aux exigences de la commune. Nous pourrons ensuite lancer et réaliser ces plans de circulation et de stationnement.

Il est évident que le Conseil communal accepte cette motion.

M. Alain Jeanneret (CC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs.

Dans le plan d'aménagement local existant, il y a un plan des chemins pédestres qui est très majoritairement un plan d'intention car beaucoup de ces chemins pédestres passent à des endroits privés, je pense notamment à En Vuidegrange. Pour ce dernier cheminement, nous nous sommes engagés vis-à-vis des riverains à ne pas l'utiliser et à trouver un autre itinéraire.

Dans le cadre du plan d'aménagement local, il faudra reprendre le plan d'aménagement des chemins pédestres. À mon avis, à l'heure actuelle nous devrions peut-être l'appeler plan des mobilités douces car nous voyons actuellement des personnes qui montent en vélo électrique à travers le village. Saint-Blaise ne se prêtait pas beaucoup à la bicyclette, mais grâce au vélo électrique, nous aurons un nouveau développement. Aux Chauderons, c'est ce qui est prévu, c'est d'avoir des voitures et des vélos électriques. Dans le cadre du plan d'aménagement local, nous étudierons ce plan de mobilité douce.

Cela a aussi été dit par les motionnaires, une étude de circulation approfondie a été faite sur le chemin des Rochettes par le bureau Boss, à l'occasion du projet des Chauderons. En complément, le Conseil communal a demandé une expertise à l'EPFL de l'étude Boss.

L'EPFL a validé pleinement l

es mesures du bureau Boss et les a complétées et adaptées. Cette étude sera très utile aussi pour d'autres chemins similaires comme par exemple, le chemin des Carrières, le chemin de Chair-d'Ane et le chemin des Plaines. Je pense qu'il faut bien différencier la route de Lignières de ces autres routes car dans celle-ci, la problématique est complètement différente.

Un élément que M. Noyer vous a mentionné tout à l'heure, c'est l'acquisition d'un radar. Il nous sera très utile pour faire des comptages et des statistiques. En effet, l'étude de circulation dans le village nous permettra de savoir de quoi l'on parle. Souvent, nous avons des impressions qui

sont alors impressionnantes mais qui ne sont pas forcément justes et qui n'inciteraient pas les bonnes mesures aux bons endroits. Par exemple, il est dit que le quartier des Chauderons aurait aussi une incidence sur la circulation dans le bas du village. C'est quelque chose qui nous intéresse; nous allons avoir, avec ce radar, une série de mesures avant la construction des Chauderons et nous pourrons vous montrer, après la construction que l'incident est faible, voire nulle.

Aucune autre intervention n'étant faite, la discussion générale est close et **le Président** passe à la lecture et au vote de cette motion

La motion est acceptée par 28 pour et 4 abstentions.

13. Interpellations et questions

Le Président donne parole à l'auteur de l'interpellation reçue.

M. Jean-Philippe Scalbert (ENT)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Mon intervention concerne les modalités de dépouillement des scrutins.

Pour mémoire, nous citons les articles auxquels nous nous référons :

Nous référant à l'art. 23 al.6 de la LDP :

« Le bureau communal ouvre l'enveloppe de transmission. Il atteste alors la qualité d'électrice ou d'électeur du votant et dépose les enveloppes de vote, après les avoir timbrées, dans une urne scellée spécialement destinée au vote par correspondance ».

Ainsi que l'art. 19 al.4 du Règlement sur la LDP :

« Le Conseil communal prend toutes les mesures nécessaires pour permettre aux chancelleries communales ou aux administratrices et administrateurs communaux d'effectuer cette tâche en toute sécurité ».

Comme chacun sait, un referendum communal sur le projet des Chauderons est agendé pour le 10 juin prochain, suite à la collecte de signatures effectuée en début d'année. Alors que, au-delà de la normale polémique sur les enjeux politiques, personne ne se pose de problèmes particuliers à propos des fréquentes votations fédérales et cantonales, j'ai constaté que ce référendum communal provoque à Saint-Blaise des questionnements que, personnellement, j'ai trouvé assez surprenants.

Des citoyens signataires du référendum nous ont fait part d'un souci à propos des procédures de dépouillement des votes par correspondance. Dans une petite commune, où presque tout le monde se connaît de nom ou de vue, ces personnes se demandaient si tout risque de détournement de leur vote par correspondance (en principe reconnaissable dans l'enveloppe de transmission) était exclu. Nous les avons bien entendu rassurés.

Mais ensuite, en étudiant dans le détail les modalités de dépouillement des votes par correspondance, nous avons constaté que nous-mêmes manquions d'information sur une phase de celui-ci, entre la sortie des enveloppes de transmission de l'urne ou de la boîte aux lettres et la livraison au bureau de dépouillement des enveloppes de vote anonymes.

J'ai demandé au Conseil communal par courriel de décrire au vu des articles 23 al.6 de la LDP et 19 al.4 du RELDP, quelles seraient, pour reprendre le texte de la loi, « les mesures nécessaires pour effectuer cette tâche en toute sécurité ». Concrètement, les questions étaient :

- 1. Quelles personnes composent le bureau communal (voir LDP art.23 al.6), qui semble-t-il n'est pas le bureau électoral ?
- 2. Quand ouvrent-elles les enveloppes de transmission?
- 3. Par qui ou par quelles mesures sont contrôlées ces personnes?
- 4. Existe-t-il une version du registre électoral, sur lequel les électeurs ayant voté sont cochés avec l'indication de validité du vote?
- 5. Les électeurs ont-ils la possibilité de vérifier après les élections, si leur nom a bien été coché?

Le Conseil communal a répondu par le courriel également en se référant uniquement au texte de la LDP et le RELDP, sans entrer en matière sur les questions concrètes. Lors d'une réunion à propos des formalités de la campagne référendaire tenue le 7 mars, le Conseil communal, sollicité pour quelques précisions supplémentaires, a ensuite affirmé devant témoins que sa réponse était complète et qu'il n'y en aurait pas d'autre. Nous avons adressé ensuite cette demande au directeur du Service cantonal des communes M. Leu sans avoir reçu de réponse jusqu'à ce jour, malgré sa promesse.

Donc nous formulerons aujourd'hui nos questions précédentes auxquelles nous ajoutons les points suivants:

• Y aurait-il des raisons légitimes pour lesquelles le Conseil communal ne serait pas en mesure de donner tous les détails demandés ?

Le Conseil communal est-il prêt à organiser le bureau de dépouillement de telle manière qu'un citoyen membre de « Chauderons non merci » ainsi qu'un citoyen membre de « Saint-Blaise bouge » participent au bureau électoral le jour du scrutin et aient de ce fait accès au registre électoral dans la mesure où celui-ci est muni des informations nécessaires à assurer la validité du vote.

Finalement, je demande expressément au Conseil communal de ne pas considérer cette demande de contrôle comme une marque de méfiance mais comme un suivi des procédures absolument normal dans les entreprises détentrices d'un label de qualité et de voir dans ce geste un souci d'offrir aux électeurs, en particulier ceux qui ont acceptés de signer pour ce référendum, et qui ont exprimés ce type de souci, la transparence et le climat de confiance et de sérénité qu'ils sont en droit d'attendre.

M. Alain Jeanneret (CC)

Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs,

La démocratie suisse à 700 ans ! Il est vrai que Neuchâtel n'y est rentrée qu'en 1848 donc nous avons peut-être un peu de retard par rapport à Uri, Schwyz et Unterwald. Il est vrai aussi qu'il y a des gens qui piquent dans la caisse, même à Saint-Blaise, qu'il y a des malhonnêtes partout. Il est même aussi possible, théoriquement, que si M. Scalbert met son enveloppe de vote, dans la boîte aux lettres de la Poste, le postier décide de ramasser cette enveloppe, de l'ouvrir et de changer le vote. Enfin, tout est possible.

Ce qui nous gêne avec la démarche de M. Scalbert ou de l'Entente c'est la méfiance généralisée qu'elle semble sous-entendre. Soit nous faisons de la didactique et nous nous asseyons 3 jours avec vous M. Scalbert et les employés, qui sont de vrais professionnels de l'administration et en qui nous avons entière confiance. Je peux vous assurer car nous avons pu le tester encore une fois, mais nous en étions sûrs, les processus qui sont mis en œuvre, par exemple dans les cas d'élections et de votations, sont scrupuleusement respectés. Il y a théoriquement possibilité de fraudes car il y a beaucoup d'étapes, nous votons par 4 types différents ; par internet, par correspondance, par la boîte aux lettres de la commune ou en venant le dimanche. À chacun de ces moyens de vote, il y a théoriquement la possibilité de trouver une faille et de l'exploiter.

La chose qui nous gêne le plus, est cette méfiance sous-jacente qui part du principe que, surtout pour la votation concernant les Chauderons, nous agirons de manière massive pour bourrer les urnes « pour le projet » et détruirons les autres.

Nous avons courtoisement répondu à trois reprises aux questions posées par M. le Conseiller général Jean-Philippe Scalbert, questions qui mettent en cause le respect par la commune de Saint-Blaise des institutions démocratiques.

Une 1ère fois, le 22 février, nous avons répondu de manière détaillée aux questions de M. Jean-Philippe Scalbert sur l'organisation du scrutin. À cette occasion, nous lui avons transmis les 35 alinéas des 10 articles des 2 lois et règlements cantonaux garantissant la régularité des scrutins et qui sont tous scrupuleusement respectés par la commune.

Interpelé une seconde fois le 6 mars sur le même sujet, nous avons répondu une seconde fois le même jour en précisant de plus à M. Jean-Philippe Scalbert quelles voies de recours il pouvait actionner s'il persistait à douter de la régularité du scrutin. Si vous avez l'impression que nous faisons faux, portez plainte, dénoncez-nous, nous nous défendrons sans problème.

Interpelé une 3^e fois, le 7 mars, le Conseil communal a répondu devant témoins à M. Jean-Philippe Scalbert que ses précédentes réponses étant évidemment complètes, il n'était pas possible de lui fournir des réponses plus détaillées. Nous sommes un peu désespérés, nous pensons avoir répondu, nous pourrions répondre à des questions précises comme je vous l'ai dit, si vous nous demandiez « est-ce que c'est possible d'avoir le registre des électeurs ? » c'est possible, il suffit de le demander officiellement. Naturellement, nous ne pourrez pas y voir « M. Xxx a voté ». Vous pourrez demander à l'administration « est-ce que mon vote a été pris en compte ? » et l'administration vous fournira une feuille A4 contenant la date et l'heure à laquelle votre vote a été enregistré dans le programme ETIC.

Ce soir, M. Jean-Philippe Scalbert interpelle pour la 4ème fois le Conseil communal. Il ajoute à nouveau des doutes très désagréables quant au strict respect par les autorités communales des institutions démocratiques. Pour la 4ème fois, le Conseil communal répond à M. Scalbert que la commune respecte scrupuleusement la loi cantonale sur les droits politiques (LDP) et son règlement d'exécution (RELDP).

Aux questions subsidiaires posées ce jour par M. Jean-Philippe Scalbert, le Conseil communal apporte les réponses suivantes :

A la question :

« Y aurait-il des raisons légitimes pour lesquelles le Conseil communal ne serait pas en mesure de donner tous les détails demandés ? »

Le Conseil communal répond :

Monsieur, les réponses complètes, documentées et détaillées vous ont été données à 3 reprises. Par conséquent, le Conseil communal souhaite vivement que M. Jean-Philippe Scalbert prouve qu'il a des motifs sérieux et avérés de douter du respect absolu apporté par le Conseil communal à la loi et aux institutions.

A la question :

« Le Conseil communal est-il prêt à organiser le bureau de dépouillement de telle manière qu'un citoyen membre de « Chauderons non merci » ainsi qu'un citoyen membre de « Saint-Blaise bouge » participent au bureau électoral le jour du scrutin et aient de ce fait accès au registre électoral, dans la mesure où celui-ci est muni des informations nécessaires à assurer la validité du vote ? »

Le Conseil communal répond :

Monsieur, il nous apparaît comme très désagréable, pour ne pas dire plus, de suggérer comme vous le faites une fois encore, non seulement que la validité du vote n'est pas assurée par la commune de Saint-Blaise, mais que les citoyens convoqués selon la procédure habituelle ne sont pas aptes à assurer la validité du vote, alors que les citoyens membres de « Chauderons non merci » et de « Saint-Blaise bouge » le seraient. Le Conseil communal n'entrera donc pas en matière sur la question ainsi formulée.

Pour conclure, le Conseil communal regrette le doute dénué de toute raison objective ou avérée, porté par un élu de l'Entente à l'égard de l'institution dont lui-même ainsi que son parti devraient être garants.

Par ailleurs, M. Scalbert a reçu aujourd'hui à 18h07 un courriel de réponses de M. Leu, chef du Service des communes, dont je vous lis la dernière phrase :

« Par courtoisie, nous adressons copie de la présente au Conseil communal via son administrateur communal ».

Le Conseil communal fait siennes les réponses de M. Leu, et je vais donc lire à présent ce courriel, en précisant que les questions, qui ont été envoyées à M. Leu par le Conseiller général M. Zago, sont pratiquement identiques à l'interpellation entendue ce soir de M. Jean-Philippe Scalbert.

Lecture du courriel de Monsieur Leu :

« Il convient de rappeler que la procédure applicable aux demandes de référendum comme l'organisation des référendums eux-mêmes est encadrée par la loi de manière précise.

S'agissant de la légitimité pour un conseiller général d'interpeller le Conseil communal sur les mesures prises lors de votations ou de demandes de référendum, nous observons que les demandes de référendum et l'organisation de votations fédérales, cantonales ou communales sont la règle en Suisse. Il n'y a selon nous pas lieu d'interpeller le Conseil communal sur les mesures prévues lors de votations car il n'y a là rien d'exceptionnel. Si un Conseiller général souhaite des infos, il pourrait en toute bonne conscience s'approcher de l'administrateur ou d'un membre d'un bureau de dépouillement qui pourra lui expliciter les diverses étapes d'un dépouillement.

S'agissant de la validité des signatures déposées dans le cadre d'une demande de référendum, la loi dispose que les signatures annulées sont [est] à disposition des électeurs. Ainsi le Conseil communal ne peut-il pas considérer une signature comme nulle sans contrôle du public.

S'agissant de l'ouverture des enveloppes de transmission, cette fonction incombe au bureau communal, non au bureau de dépouillement. Les personnes sont effectivement soumises au secret de fonction. Mais encore une fois, elles n'ouvrent que l'enveloppe de transmission, vérifient si l'enveloppe provient d'un électeur communal, traitent les données correspondantes par voie électronique et déposent les enveloppes de vote, timbrées par elles, dans l'urne!

L'enveloppe de vote ne saurait donc être ouverte par le bureau communal!

Ensuite oui, le secret recouvre cette activité, cependant il n'y a guère de secret si ce n'est celui de savoir que Untel a voté, mais l'employé communal ne sait pas ce qu'il a voté. Il n'y a donc pas de quoi faire le buzz avec cette info.

Ensuite, s'agissant de la sécurité du système, sans être le concepteur du système de vote électronique utilisé avec succès à Neuchâtel, force est de constater que la Confédération n'aurait jamais validé un tel système si l'électeur pouvait voter par correspondance et ensuite une seconde fois par électronique!

Quant à la question de savoir si les électeurs ont accès au registre électoral pour vérifier si leur vote a bien été enregistré, il m'apparaît que tout un chacun n'a pas ce droit. Ce n'est qu'en cas de litige que la question pourrait se poser.

Par contre, il y a un contrôle des enveloppes de vote qui doivent correspondre au nombre d'électeurs enregistrés pour le vote.

Par contre, en cas de litige relatif à un scrutin, il n'est pas exclu que si la résolution du litige porte sur cette question, le juge examine cette question.

Le seul risque que je verrais est celui de l'enveloppe qui disparaîtrait purement et simplement, comme si l'électeur X n'avait pas voté du tout.

Si un employé communal reçoit l'enveloppe de vote de X, la fait disparaître comme si la personne n'avait pas voté, il commettrait une faute professionnelle qui risque de lui coûter fort cher. Nous ne voyons pas de risque à ce sujet si ce n'est que d'entretenir un climat de suspicion généralisé qui n'a aucun fondement.

Mais c'est vrai que le vote par correspondance requiert une démocratie mature et ne peut être mise entre toutes les mains. Assurément, avec la pratique de la démocratie directe et le partage du pouvoir que nous connaissons en Suisse, les électeurs peuvent être rassurés. Cependant, si un électeur a des doutes, il peut choisir le vote à l'urne, sous la supervision d'un bureau électoral ouvert aux yeux du public, ou le vote électronique pour autant qu'il ait été instauré pour l'élection ou le référendum concerné, qui prévoit que l'électeur peut suivre que son vote a bien été pris en compte.

Voilà ce que nous pouvons dire.

Par courtoisie, nous adressons copie de la présente au Conseil communal via son administrateur communal.

Bien cordialement, Pierre LEU, Chef de service »

M. Jean-Philippe Scalbert (ENT)

Monsieur le Président. Mesdames. Messieurs.

Il y a un élément nouveau qui semble me satisfaire, le fait que l'électeur puisse confirmer que son vote ait bien été enregistré.

M. Alain Jeanneret (CC)

Cela est mon interprétation, vous avez pu le voir M. Leu est plus restrictif. Je pense qu'entre moi qui suis un milicien et le juriste du Service des communes, c'est peut-être son interprétation qui est juste. Mais nous avons la possibilité matérielle d'extraire la ligne de M. Xy et de voir que son vote est enregistré.

M. Jean-Philippe Scalbert (ENT)

Si vous pouvez me confirmer cette possibilité, je me déclare satisfait de la réponse.

Le Président clôt l'interpellation.

M. Alain Marti (ENT)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

C'est une réponse à ma question que j'attendrais volontiers pour prochaine séance, il n'y a pas d'urgence.

Lors de la lecture de la loi cantonale sur l'énergie, dans l'actuelle version de 2001, prévoit à l'art. 12 que : « Les communes se dotent d'une commission consultative de l'énergie ».

Quelle est la position du Conseil communal à ce propos ?

M. Alain Jeanneret (CC)

Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs,

Nous essayons de faire revivre le processus Cité de l'énergie, nous y sommes affiliés, nous avons déjà un certain nombre de points discutés avec notre coach en énergie et nous savons qu'avec la nouvelle loi sur l'énergie, il y a besoin d'une Commission sur l'énergie.

Il v a plusieurs possibilités, soit de créer une Commission ad hoc, soit d'attribuer ces tâches à la Commission des services industriels.

Nous reviendrons vers vous dès que nous aurons une proposition à vous faire qui aura été débattue au sein du Conseil communal.

M. Laurent Crelier (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

À plusieurs occasions depuis l'ouverture du Park & Rail de la Gare CFF, certains d'entre nous ont été interpellés par des habitants des rues de la Maigroge et des Perrières car les places de parc en zones blanches sont utilisées dès le petit matin et pour toute la journée par des pendulaires censés stationner sur le parc payant des CFF.

Les stationnements réservés aux visiteurs des différents immeubles le long de ces rues sont également squattés par des véhicules provenant d'autres cantons, ce qui laisse également à penser que ce sont des pendulaires.

Le Conseil communal a-t-il eu vent de ces bruits ? Si oui, qu'entend-il entreprendre ? L'octroi de macarons aux riverains à des conditions préférentielles serait-il envisageable ? Et qui d'une politique de macarons dans tout le village?

M. Caryl Beljean (CC)

Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs,

Oui, le Conseil communal en a entendu parlé, nous avons eu bruit des difficultés de stationnement dans la zone Maigroge-Perrières. Nous sortons d'une période difficile dans ces zones-là. La création du Park & Rail a été en chantier pendant un long moment. Aujourd'hui, nous avons Les Terrasses Volantes qui se construisent. Il est vrai que le stationnement peut être difficile et que les gens ont pris quelques mauvaises habitudes suite à ces différents chantiers.

Nous poursuivrons l'enquête en envoyant l'agent de sécurité public pour voir comment cela se passe pour ces stationnements. Nous pouvons le constater également car, au sein du Conseil communal, nous avons deux membres qui habitent le quartier.

Concernant la mise en place de macarons, nous l'avons évoqué, c'est une des possibilités que nous étudierons encore. Nous avons parlé précédemment d'un plan de circulation qui inclut également le plan de stationnement, celui-ci nous permettra de voir si la pose de macaron devra être adaptée à tout le village ou seulement par zone.

Nous allons poursuivre la prise de renseignement et nous agirons en conséquence de ce que nous aurons recueilli.

Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Il y a tout juste un mois, nos voisins d'Hauterive ont pris position sur un rapport concernant l'utilisation du fond communal de l'énergie. Je crois savoir que nous avons jusqu'au 30 juin pour décider de l'attribution de ce fond. Qu'en est-il chez nous ? Est-ce que l'on aura un rapport qui statue là-dessus ?

M. Jacques Rivier (CC)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le rapport qui attribue l'utilisation de cette taxe est de la compétence du Conseil communal. Nous avons fait un arrêté, qui est très général, sur l'utilisation de cette redevance et il a été soumis au Conseil communal pour discussion.

Aucun autre membre ne souhaitant prendre la parole, le **Président** clôt la séance et rappelle que la prochaine séance du Conseil général aura lieu le jeudi 28 juin 2018 à 20h00, à la salle de gymnastique de Vigner.

La séance est levée à 22h48.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL Le président Le secrétaire

Olivier Thomann

Helene Eberhard